



Présentation Ecole de Musique, Danse et Théâtre de BENFELD.

ECOLE DE MUSIQUE

Lieu : 7, rue du Docteur SIEFFERMANN

67230 BENFELD

Initiations artistiques pour les tout-petits :

- L'éveil musical (5ans)
- Le Présolfège (6ans)

Instruments :

- **Bois** : flûte à bec – flûte traversière – clarinette – saxophone
- **Cuivres** : trompette – trombone
- **Cordes** : Violon – Guitare
- **Claviers** : Piano – Accordéon
- **Percussions et Batterie**
- **Chant**

Pratiques collectives :

Parallèlement à cet apprentissage, l'école vous propose des ateliers et pratiques collectives hebdomadaires :

- Orchestre des jeunes
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de guitares
- Ensemble de percussions
- Atelier lyrique

Cet enseignement se présente de la manière suivante :

Un cours individuel de 30 minutes par semaine.

1h de Formation Musical (Solfège) en cours collectif par semaine. (Obligatoire jusqu'à la 6^{ème} année)

Un ensemble ou un atelier. (facultatif)

DANSE CLASSIQUE

Lieu : Ecole primaire ROHAN

4, rue de Barr 67230 BENFELD

- Initiation (6, 7 ans)
- Danse Classique (8 ans et plus)

Cet enseignement se présente de la manière suivante :

Un cours collectif hebdomadaire de 1h pour les débutants.

Un cours collectif de 1h30, une ou deux fois par semaine au choix, pour les moyens.

THEATRE

Lieu : Ecole maternelle des Vosges

Rue du Champ du Feu 67230 BENFELD.

- Atelier Théâtre à partir de 16 ans, 1h30 hebdomadaire.

Inscription

Documents à télécharger pour la rentrée 2021-2022 :

- Infos rentrée
- Règlement intérieur
- Fiche d'inscription
- Tarifs

Contact

Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre de Benfeld

Mairie, 3, rue du château 67230 BENFELD

Tel : 03.88.74.42.17

07.68.23.99.99

ecolemdtbenfeld@gmail.com



Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre de Benfeld

Infos Rentrée 2021-2022

Inscriptions

Inscriptions : du 10 juin au 10 septembre dans la limite des places disponibles

Renseignements et inscriptions

Mairie de Benfeld

3, rue du château

67230 BENFELD

BARONDEAU Catherine

Tel : 07.68.23.99.99

ecolemdtbenfeld@gmail.com

Rentrée 2021-2022

Reprise des cours la semaine du 1^{er} octobre 2021.

Droits d'écolage :

Les factures vous parviendront par courrier à la fin du trimestre. A réception de l'avis de paiement trimestriel, la somme sera à régler à la trésorerie.

Tout désistement en cours d'année devra obligatoirement être signalé par écrit (courrier ou mail, pas de sms), faute de quoi, l'écolage sera dû sans appel. Tout trimestre entamé est dû en entier.

MUSIQUE

Adresse : 7, rue du Docteur SIEFFERMANN

Cours instrumentaux, formation musicale et pratiques collectives : à partir de 7 ans.

Les cours instrumentaux :

Horaire à définir directement avec le professeur qui vous contactera mi-septembre suite à votre inscription.

Batterie et percussion :

Professeur : Clément WAQUET

Jour et salle de cours : mercredi – salle 1

Chant/ Accordéon :

Professeur : Michèle BARTHELMEBS

Jour et salle de cours : mardi – salle 6

Clarinette/Saxophone :

Professeur : Cathy FRITSH

Jour et salle de cours : mardi et jeudi – salle 3

Flûte à bec :

Professeur : Tamara POZNANSKY

Jour et salle de cours : du lundi au vendredi – salle 2

Flûte Traversière :

Professeur : Catherine BARONDEAU

Jour et salle de cours : samedi – salle 5

Guitare :

Professeur : Adrien MARCHAIS

Jour et salle de cours : mercredi – salle 4

Professeur : Graziano CINALLI

Jour et salle de cours : mercredi – salle 5

Piano :

Professeur : Tamara POZNANSKY

Jour et salle de cours : du lundi au vendredi – salle 2

Professeur : Michèle BARTHELMEBS

Jour et salle de cours : mardi et jeudi – salle 5

Trombone :

Professeur : Yves SCHEPPLER

Jour et salle de cours : jeudi – salle 1

Trompette :

Professeur : Emmanuel URBAN

Jour et salle de cours : samedi – salle 1

Violon :

Professeur : Marie OSSWALD

Jour et salle de cours : vendredi – salle 4

Formation musicale :

Horaires à définir à la rentrée avec le professeur.

Pour les débutants :

- **Eveil Musical (5 ans) :** A définir avec le professeur à la rentrée en fonction de la demande.
- **Présolfège (6 ans) :** Mardi de 16h15 à 17h salle 3 au 2^{ème} étage

- **1^{ère} année (à partir de 7 ans)** : Mardi de 17h à 18h salle 3

ou

Mercredi de 16h à 17h salle 2

Pour les nouveaux élèves ayant déjà fait de la musique, merci de prendre contact afin de choisir un horaire correspondant au niveau.

Professeur de FM :

Tamara POZNANSKI

Salle et jour de cours : mercredi salle 2

Cathy FRITSCH

Salle et jour de cours : mardi et jeudi salle 3

Les pratiques collectives :

Elles font partie intégrante du cursus et sont également ouvertes aux musiciens extérieurs ne suivant pas de cours d'instruments au sein de l'établissement.

- Orchestre des jeunes : samedi de 11h à 12h-salle 1-Professeur : Emmanuel URBAN
- Ensemble de flûtes traversières : samedi de 11h à 12h-salle 5-Professeur : Catherine BARONDEAU
- Atelier lyrique : mardi de 20h à 21h-Professeur : Michèle BARTHELMEBS
- Ensemble de guitares : se renseigner auprès du professeur : Adrien MARCHAIS
- Ensemble de percussions : se renseigner auprès du professeur : Clément WAQUET
- Harmonie Municipale de Benfeld : Jeudi de 20h à 22h-salle 1-Yves SCHEPPLER

DANSE CLASSIQUE

Adresse : Ecole primaire Rohan rue de Barr

Professeur : Monique DUPUY

Initiation (6, 7 ans) :

Jeudi ou vendredi (au choix) : 17h15 à 18h15

Danse Classique (à partir de 8 ans et plus) :

Jeudi ou vendredi (au choix ou possibilité de suivre les 2 cours) : 18h15 à 19h45

En raison de la Covid-19 et en fonction du nombre d'inscriptions, les horaires sont susceptibles de changer à la rentrée.

Un maximum de 10 élèves par cours sera autorisé.

THEATRE

Adresse : Ecole maternelle des Vosges, rue du Champ du Feu

Professeur : Romain DUDKA

Atelier Théâtre le jeudi de 19h30 à 21h



Fiche d'inscription 2021-2022

Inscription enregistrée le:

.....

Renouvellement

1ère inscription

Une seul formulaire par famille, à renvoyer ou à déposer:

Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre

Mairie : 3, rue du Château 67230 BENFELD

Renseignements:

Mairie 03.88.74.42.17

Ou sur le site de la Mairie

ecolemdtbenfeld@gmail.com

Nom et Prénom du représentant légal:

Nom et Prénom du père:

Adresse:

Code postal: Ville:

Courriel (obligatoire):

Tel:

Nom et Prénom de la mère:

Adresse:

Code postal: Ville:

Courriel (obligatoire) :

Tél:

Merci de cocher la case correspondante à la facturation.

Civilité de l'élève

Elève 1:

Nom, Prénom: Date de naissance:

Instrument: Préciser le professeur :

Danse: Jour et heure :

Théâtre

Elève 2:

Nom, Prénom: Date de naissance:

Instrument: Préciser le professeur :

Danse: Jour et heure :

Théâtre

Elève 3:

Nom, Prénom: Date de naissance:

Instrument: Préciser le professeur:

Danse: Jour et heure :

Théâtre

Elève 4:

Nom, Prénom: Date de naissance:

Instrument: Préciser le professeur:

Danse: Jour et heure :

Théâtre

Pour les musiciens et chanteurs

Choix du cours de formation musicale (obligatoire jusqu'à la 6ème année)

1ère Année : Mardi 17h ou Mercredi 16h

Pour les anciens élèves, horaire à définir à la rentrée avec le professeur

Choix de la pratique collective (facultatif)

Nom de l'atelier:

Nom du professeur:

Autorisation de diffusion de l'image et/ ou de la voix

En signant ce document, j'autorise à enregistrer et à diffuser, à des fins de communication, tout support visuel et/ou sonore, réalisé dans le cadre des activités de l'école.

Règlement intérieur/démission

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance que toute demande de radiation est à adresser **obligatoirement par écrit** à la direction de l'école municipale de Benfeld (pas de sms) 15 jours avant la fin du trimestre, et que tout trimestre entamé est dû.

Date et signature du représentant légal: (Obligatoire)

Le : A :

Signature:

REPRISE DES COURS LA SEMAINE DU 1ER OCTOBRE

Catherine BARONDEAU
Directrice de l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre

Ville de Benfeld

ÉCOLE DE MUSIQUE , DANSE et THEATRE

Fonctionnement et Règlement



ÉCOLE DE MUSIQUE - DEFINITION.

L'Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Ville de Benfeld est présidée par le Maire M.Jacky WOLFHARTH et est placée sous la direction de Madame Catherine BARONDEAU.

- OBJECTIFS.

Le but de l'Ecole de Musique est d'assurer une formation musicale (instrumentale, théorique et de pratiques collectives) complète et de qualité à toute personne (enfants et adultes) désirant pratiquer la musique.

Nous désirons donner aux uns un apprentissage sain et moral basé sur l'exigence et le respect d'autrui et aux autres (pourquoi pas !) le départ d'une carrière artistique.

Nous nous engageons à ce que cette formation soit dispensée par un personnel qualifié, compétent et motivé.

Nous nous fixons également comme mission de **former des musiciens pour renforcer l'Harmonie Municipale.**

Nous voulons proposer des animations musicales diverses pour développer et dynamiser les actions culturelles de la Ville de Benfeld

- STRUCTURE ET ORGANISATION.

L'Ecole de Musique de la Ville de Benfeld est contrôlée par le Conseil Général du Bas-Rhin.

- ADMISSIONS.

* Conditions d'admission : les élèves sont admissibles à partir de 5 ans pour l'initiation musicale et à partir de 7 ans pour la formation musicale ; pour les disciplines instrumentales, à partir de 7 ans (éventuellement avant, après entretien avec les professeurs concernés).

* Inscriptions : les inscriptions et réinscriptions se font au courant du mois de juin de l'année scolaire en cours et pendant le mois de septembre (première quinzaine) de la nouvelle année scolaire. Les périodes d'inscriptions sont portées à la connaissance du public par voie de presse ou par bulletin d'informations.

* Les frais d'écolage : tout trimestre commencé est dû en entier (même en cas de sortie prématurée). Les absences des élèves ne peuvent en aucune manière entrer en ligne de compte pour une réduction de l'écolage. Seule, un justificatif médical peut être pris en considération pour une éventuelle réduction.

La dénonciation doit être faite exclusivement par écrit et adressée à la Directrice, et ceci 15 jours avant le début du nouveau trimestre, les trimestres de l'Ecole étant les suivants :

- 1er trimestre : octobre – novembre – décembre
- 2ème trimestre : janvier – février – mars
- 3ème trimestre : avril – mai – juin

Ceci est valable pour tous les élèves de l'école de musique, danse et théâtre.

- SCOLARITE :

* Disciplines enseignées :

- initiation musicale, formation musicale (solfège)
- flûte à bec, flûte traversière
- trompette, trombone
- clarinette, saxophone
- batterie, percussions
- guitare, violon
- piano, accordéon
- chant

Si le nombre des candidats est suffisant, des cours de violoncelle, alto, harpe ou tout autre instrument pourront être organisés.

* Durée hebdomadaire des cours :

- 1 heure de formation musicale collective (ou d'initiation musicale)
- 30 minutes de pratique instrumentale individuelle
- 1 heure de pratique collective (facultatif)

Le nombre de cours sur l'année est de 29. Aucun élève ne peut se soustraire des cours de formation musicale. Seule l'équipe pédagogique peut déterminer l'arrêt de cet enseignement.

* Calendrier de l'année scolaire

Les congés sont identiques à ceux de l'Education Nationale. Les élèves ne pourront avoir cours durant ces congés que dans le cadre du rattrapage de l'absence d'un professeur.

L'audition de fin d'année aura lieu au début du mois de juin et les examens (solfège et instrument) seront répartis sur le troisième trimestre.

Des auditions de classes (ou d'interclasses) peuvent se dérouler tout au long de l'année.



- DISCIPLINE :

Obligation des élèves :

Ils sont tenus d'observer les consignes du professeur, d'assister régulièrement aux cours auxquels ils sont inscrits et d'y arriver à l'heure, de respecter les lieux. Toutes dégradations seront réparées aux frais des responsables.

Compétence de la Directrice: La constitution des classes et l'affectation des élèves relèvent de la compétence de la Directrice et de l'Equipe Pédagogique.

Adresse : Merci de signaler tout changement d'adresse afin d'assurer un suivi administratif efficace.

- DISPOSITIONS PRATIQUES ET MATERIELLES :

L'utilisation des photocopies est strictement limitée à l'utilisation permise suite au contrat signé avec la S.E.A.M. Les photocopies sont entièrement défendues pour les auditions et les examens.

- ECOLE DE DANSE :

L'école de danse est ouverte aux enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Disciplines enseignées :

- Initiation (pour les enfants de 6 et 7 ans) 1h hebdomadaire

A partir de 8 ans :

- Danse classique 1h30 une ou deux fois par semaine au choix.

Le nombre de cours sur l'année est de 30, soit 10 cours par trimestre.

- ECOLE DE THEATRE :

L'école de Théâtre est ouverte aux adultes à partir de 16 ans, 1h30 hebdomadaire.

Le nombre de cours sur l'année est de 30, soit 10 cours par trimestre.

- RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Tout renseignement peut être demandé à la Mairie au 03.88.74.42.17 auprès de Mme Hurstel.

La Directrice assure une permanence le mardi de 14h à 15h à la Mairie ou reçoit sur rendez-vous.

Lieu des cours de l'école de musique :

Maison de La musique : 7 rue du Docteur Sieffermann

Lieu de cours de l'école de danse :

Ecole primaire Rohan, rue de Barr

Lieu de cours de l'école de théâtre :

Ecole maternelle des Vosges, rue du Champ du Feu.

